

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 Mars 2026 à 18 heures 30

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Pauline GOUDEAU, Déborah LEGER, Sonia SANCHEZ. Messieurs Jean-Christophe BONNAFOUX, Christophe DELACROIX, Jean-François FENEUX, Serge FIRINGA, Frédéric NEGROU, Loïc NGOUSSA, Bernard PINGAUD, Mickaël SMESMAN.

Absents excusés : Mme Sandrine BARSAGOL (procuration Mr NGOUSSA Loïc), Mr Youssef ISAOUTAN (procuration Mme FERNANDO Béatrice)

Absent : Mr Christophe MATEU

Le quorum étant atteint le Conseil municipal est ouvert

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Sonia

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Election du maire.

Mme Annie BOIX élue la plus âgée préside.

Une seule personne se présente au mandat de maire Mme FERNANDO Béatrice.

Vote pour 18 voix

Mme Fernando Béatrice est élue maire à l'unanimité des suffrages.

DELIBERATION N°2 : Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Mme le Maire rappelle que le nombre des adjoints au maire est décidé par le conseil municipal. Il ne doit pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Notre conseil comporte 19 membres. Le nombre maximum sera de 5 adjoints.

Mme le Maire propose de ne pourvoir que 4 postes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de ne pourvoir que 4 postes d'adjoints.

Il convient ensuite de nommer les 4 adjoints,

L'élection s'effectue au scrutin de liste. Une seule liste est proposée.

1^{er} adjoint Mr NEGROU Frédéric, 2^{ème} adjointe Mme AUBERT Caroline, 3^{ème} adjoint Mr PINGAUD Bernard, 4^{ème} adjointe Mme BOIX Annie.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : Election des représentants au SMEVH.

Exposé de Mme le Maire

Mme le Maire propose deux délégués titulaires Mme FERNANDO Béatrice, Mr DELACROIX Christophe, deux délégués suppléants Mr BONNAFOUX Jean-Christophe, Mr PINGAUD Bernard.

Vote : A l'unanimité

Questions diverses :

Date du prochain conseil le 02 avril à 18 h 30.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 10 h 30.